

L'an deux mille vingt deux, le dix mars, à dix huit heures trente,

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en séance extraordinaire dans la salle habituelle de leurs délibérations, sous la présidence de Philippe LABRIEUX, Maire de la commune de VAL-DE-LIVENNE.

Date de convocation du Conseil Municipal :	07 mars 2022
Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de présents :	13
Nombre de votants :	17

Étaient présents : Philippe LABRIEUX–Maire, Thierry SOULIGNAC–2ème adjoint, Isabelle YUBERO–3ème adjointe, Valérie CHAUBÉNIT–5ème adjointe, Guy PAILLÉ–6ème adjoint, Brigitte AMIAR, Patrick BERTHELOT, Laurie CONTE, Gisèle DALL'ARMI, Alain EYMAS, Alain FOURNIER, Loïc GENOUVRIER, Kévin LAMBRUN, Conseillers municipaux,

Étaient excusées : Lydia HERAUD– 1ère adjointe, David DUPUY–4ème adjoint, Gisèle BROCHON, Stéphane DUCOUT, Marie HAURE, Oriane LUCIDARME, Tiffany MARCONNET, Jean Luc SEUBE, Virginie TRANSON, Mickaël VILLETORTE

Avaient donné pouvoir : Gisèle BROCHON à Gisèle DALL'ARMI, Tiffany MARCONNET à Isabelle YUBERO, Jean Luc SEUBE à Philippe LABRIEUX, Virginie TRANSON à Philippe LABRIEUX

Secrétaire de séance : Laurie CONTE

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité des présents.

☆☆☆

Délibération N°327 : Ouverture d'un crédit de trésorerie 120 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'offre de crédit de trésorerie de l'Agence France Locale ;

Monsieur Alain Fournier, Conseiller municipal délégué aux finances, évoque la situation financière de la commune tendue en termes de trésorerie en ce début d'année avec des échéances d'emprunt importantes et un décalage dans la perception des recettes de services et de dotations, Afin de pouvoir honorer le règlement de nos factures courantes dans les délais, il propose de contracter un crédit de trésorerie d'une durée de 1an et pour un montant de 120 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ♦ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un crédit de trésorerie avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :**
 - Montant maximum du Crédit de Trésorerie : **120 000 EUR** (cent vingt mille euros)
 - Durée : **364 jours**
 - Taux d'Intérêt : **Ester + 0.49% mensuel base exact/360 [Ester flooré à 0]**
 - Commission de non utilisation **0.10% mensuel base exact/360**

- Commission d'engagement **0.10%** de l'encours plafond
- ♦ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt** dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et reçoit tout pouvoir à cet effet.

☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h. Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus indiqués.